

Les élus DP CGT ont débuté la séance par la lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Les élu(e)s Délégués du Personnel CGT alertent une nouvelle fois la direction sur les effets désastreux du Plan de Performance entraînant inexorablement notre entreprise DCNS vers la déchéance industrielle.

DCNS ne peut pas continuellement se voiler la face sur les conséquences sociales effroyables que cela aura sur ses personnels.

Mais qui peut penser que l'on pourra mieux travailler avec toujours moins de moyens humains et industriels ?

La CGT ne devrait pas être seule à combattre ce plan incohérent au vu des rapports d'expertise des cabinets SYNDEX et ORSEU.

Et aujourd'hui, les personnels et leurs représentants CGT ont d'autres soucis que d'améliorer la rentabilité de DCNS et de ses actionnaires voraces et sans scrupules.

*C'est pourquoi, voici une liste non exhaustive des problèmes que vous devriez régler en priorité pour permettre à vos personnels de **SIMPLEMENT** travailler :*

- la ré internalisation de la fabrication de nos matériels (ligne MC et BQ, brides et parties mobiles, revêtement inox de surbaux, ...),
- l'arrêt de la sous-traitance à outrance au détriment de nos ateliers et services (ajustage, magasins, conformité, soutien, entretien, ...),
- l'embauche en CDI de tous les alternants et intérimaires afin d'assurer le maintien de nos compétences et de nos savoir-faire, de tous les personnels nécessaires aux besoins des différents services,
- le manque d'écoute flagrant des personnels du terrain désorganisant tous nos services,
- l'arrêt du travail dans l'urgence et la prise de risques qui en découle (montage à bord de matériels sans essais préalables, ...)
- la non reconnaissance des personnels (avancement réduit, NAO décevantes, gel des bordereaux de salaires, ...),
- la suppression des Risques Organisationnels du Travail (désorganisation permanente, manque de sens, ...),
- la protection de la santé mentale des personnels (augmentation des cas de mal être, ...),
- le non partage des richesses créées par tous les personnels (investissements insuffisants, non revalorisation des salaires, ...),
- l'absence de dialogue social de la direction RH malgré les annonces faites dans la presse locale,
- la perte de nombreuses habilitations (électrique, nucléaire, SST, manutention, ...),
- les problèmes récurrents de l'outil SeaRH.

La direction de DCNS Cherbourg doit s'y mettre dès maintenant, en effet, la politique de destruction massive de nos emplois et de nos compétences n'est toujours pas négociable et DCNS doit enfin revenir à une véritable politique industrielle pour garantir un travail de qualité et ainsi assurer la pérennité de notre entreprise. »

Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ Attestation d'Exposition à l'Amiante

Que doit remplir un manager qui enverrait un ou plusieurs personnels en zone où l'amiante est susceptible d'être encore présente et couverte par l'arrêté du 21-04-2006 (ex : bassin 8 à Brest) ?

Dixit la DRH, tout chef de zone ou de chantier concerné doit rédiger et valider une attestation d'exposition.

Pour le site de DCNS Cherbourg, seul les PMAD sont concernés par le dispositif ACAATA, mais pour l'ensemble des personnels, il est indispensable de pouvoir attester des diverses expositions afin d'en assurer le suivi médical et administratif (ex : reconnaissance maladies professionnelles...).

Normalement, 1 exemplaire dans le dossier médical et 1 exemplaire pour le personnel concerné.

La procédure complète est à faire, la DRH s'y engage.

La CGT recommande à tous les personnels de se faire connaître auprès de la DRH pour avoir l'exhaustivité de leurs fiches d'exposition à l'amiante.

❖ Problèmes récurrents de l'outil SeaRH

Plus d'un an après le déploiement, toujours des difficultés et d'autres évolutions à mettre en place. *La DRH nous assure encore des dysfonctionnements jusqu'en mai 2016 (70 correctifs encore à faire sur l'outil!).*

Et pourtant, dans le contexte actuel, les personnels ont bien d'autres choses à faire que de toujours vérifier.

❖ Manque d'écoute des personnels de terrain

Exemple flagrant à DE où des questions de fonctionnement posées au chef d'entité le 18-02-2016 n'ont toujours pas eu de réponses à ce jour. C'est en séance que *la DRH nous apprend que des réponses lui ont été fournies* mais rien de concret sur le terrain n'a été fait pour le moment.

Quand il s'agit d'enlever les signes de protestation des personnels, cela est fait le jour même.

❖ Habilitations

Pourquoi de nombreux personnels se voient refuser le renouvellement de leurs habilitations (FIR, B0, SST, ...) et ne peuvent donc plus effectuer certaines de leurs activités ? *Pour la DRH, le renouvellement n'est pas automatique, les demandes doivent se faire lors des EDP. Malgré cela, lors de l'arbitrage, des habilitations ont été refusées par erreur (!!!!) mais devraient être toutes reprogrammées hors plan.*

On ne s'en prendrait pas autrement pour désorganiser notre entreprise.

❖ Hall accès Laubeuf

La verrière a enfin été changée samedi 12-03-2016. Reste maintenant à changer les tapis à l'entrée gorgés d'eau dès qu'il pleut et rendant les escaliers glissants et dangereux de surcroît : faudra-t-il attendre aussi 8 mois ?

Notre sécurité est-elle toujours leur priorité vu le manque d'entretien récurrent du site.

❖ Feuilles de paie

Quand pourrons-nous enfin comprendre nos feuilles de paie ? *L'environnement social nous annonce que les personnels devraient avoir une notice explicative en 2016.* Pour mémoire, nous avons déjà posé cette question en mai 2014 et la même personne nous avait répondu que *cela serait prévu dans le cadre du nouvel outil SeaRH en 2015.*

Feuilles de paie illisibles et incompréhensibles = économies sur le dos des personnels.

❖ Droit d'alerte à DGS

Suite aux signatures de 3 Organisations Syndicales des 2 premiers accords du plan de performance, la direction déroule à présent le PSE (Plan de Sauvegarde à l'Emploi) par le biais d'entretien des personnels de DG2SE concernés.

Pour information, des élus DP CGT ont été sollicités par des personnels en très grande souffrance le jeudi 03-03-2016 et ont dû les accompagner à la médecine du travail.

Dans ce contexte, que compte faire concrètement la direction pour assurer la santé physique et mentale de ses salariés comme la loi l'y oblige (article L4121-1 du code du travail) ?

Un nouveau droit d'alerte a été fait le 04-03-2016 mais est resté à ce jour sans réponse (*en cours*, dixit la DRH).

La CGT ne devrait pas être seule à combattre ce plan néfaste pour l'ensemble des personnels.

❖ Heures supplémentaires de nuit des CC

L'article 17 de la convention collective doit permettre à la direction de rémunérer ces heures à leur juste valeur.

Une fois encore, des économies sur le dos des personnels ?

❖ Bonifications Travailleurs en situation d'Handicap

Suite au courrier du 29-01-2016 que la direction a reçu de la part de l'Inspectrice du Travail relatif à la pratique d'usage pendant plus de 10 ans à DCNS Cherbourg sur les bonifications accordées aux Travailleurs en situation d'Handicap, la CGT exige la remise en œuvre de cette pratique ainsi que la rétroactivité depuis le 01 novembre 2015.

La DRH « Un courrier de réponse va être fait à l'Inspection du Travail. », et le temps passe ...

La CGT ne laissera pas tomber ces personnels et continuera à se battre sur ce dossier.

❖ Prévention coup de vent violent

Le Terre Plein de l'Impératrice est une zone particulièrement dangereuse lors d'épisodes venteux.

Les élus CGT ont exigé de la direction qu'une procédure soit mise en place pour réellement assurer la sécurité des personnels.

❖ Service Référentiel Articles

Du fait du remplacement de Webart par PIM, la CGT demande quels seront les moyens humains que DCNS compte mettre en place dans ce service pour fiabiliser notre catalogue d'articles constituant nos matériels.

« Nous envisageons de faire intervenir des personnels de Ruelle et de Lorient », dixit la DRH.

La CGT alerte sur les pertes financières importantes engendrées si les moyens nécessaires n'étaient pas mis en œuvre.

❖ Gestion des personnels d'Indret

Comment le personnel de DCNS Indret basé à Cherbourg pour l'ECTIME est-il géré (primes, bonifications, TDPIS, ...) ? De quels accords dépend-il ?

Application des primes et indemnités les plus favorables suivi d'une dégressivité après 6 mois de mission, TDPIS du site, bonifications selon Accord OTT du site d'accueil.

N'hésitez donc pas à réclamer votre dû.

Nos comptes-rendus sont consultables sur le site : www.cgt-arsenal-cherbourg.org



Vos élus DP CGT :

AUVRAY Stéphane : 21185 / DEBREUILLY Denis : 55739 / DESSALLE Hervé : 22714 / FAVRE Dominique : 06.65.37.11.13 / HEBERT Géraldine : 56975
HUREL Karine : 55791 / GAUDIN Arnaud : 06.62.31.12.18 / JEANNE Antony : 56073 / LECARPENTIER Morgan : / SOINARD Arnaud : 55671
TESSON Stéphanie : 21439 / TRAVERT Eric : 21540 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925